

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce deuxième jour de septembre 2020 (02/092020) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Lucie Geoffrion Micheline Demers Serge Trudel
Gaétan Beauchesne

Absents :

Marlène Doucet Robert Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2020-09-125 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2020.
4. Présentation des comptes.
5. Demande d'annulation de la mutation de Sylvain Boisvert.
6. Nommer un mandataire pour faire l'étude de fusion et échange entre la municipalité et la municipalité de Grandes Piles.
7. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
8. Réponse de Pierre Déziel terrain #12 du camping municipal suite à un avis d'infraction reçu.
9. Varia –
10. Période de questions.
11. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-126 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2020

Il est proposé Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2020 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-127 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'août 2020 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu que des comptes au montant 80 002.78 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 80 002.78 \$ sont disponible en date du 02 septembre 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière.

Résolution 2020-09-128 Demande d'annulation de la mutation de Sylvain Boisvert

ATTENDU la demande de Sylvain Boisvert en date du 30 août 2020, domicilié au 421, route Ducharme, d'annuler sa taxe de mutation;

ATTENDU que la propriété était au nom de sa conjointe Marylène Héroux;
ATTENDU que Marylène Héroux est placée en résidence pour cause de maladie;

ATTENDU que Sylvain Boisvert a toujours été le payeur de taxes pour cette propriété.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'accepter la demande de Sylvain Boisvert et d'annuler la taxe de mutation.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-129 Nommer un mandataire pour faire l'étude de fusion et échange entre municipalité et la municipalité de Grandes-Piles

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles désirent présenter un projet d'étude de faisabilité de fusion de service dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Trudel, appuyé par Lucie Geoffrion, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac s'engage à participer au projet de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité – volet 4 et assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil mandate Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable de l'étude du projet qui sera déposée dans le cadre du programme de soutien à la coopération municipale;
- Le conseil nomme la municipalité de Grandes-Piles organisme responsable du projet.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-130 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'août 2020.

-Adoptée-

Résolution 2020-09-131 Réponse de Pierre Déziel terrain #12 du camping municipal suite à un avis d'infraction reçu

ATTENDU qu'en date du 9 juillet 2020, Véronique Baril, inspectrice en environnement et bâtiment, a fait parvenir à Pierre Déziel, locataire du terrain #12 du camping municipal, un avis d'infraction pour travaux et usage sans permis d'autorisation;

ATTENDU que Pierre Déziel a effectué la construction d'un patio avec quatre (4) murs, dont trois (3) de 4pi de haut avec toit et un (1) mur de 6pi de haut sans avoir obtenu le permis municipal;

ATTENDU que l'installation de Pierre Déziel n'est pas conforme à la réglementation.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Serge Trudel
et résolu ce qui suit :

- autoriser Véronique Baril, inspectrice en environnement et bâtiment, à faire parvenir la réglementation à Pierre Déziel.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Serge Trudel, appuyé par Micheline Demers Il est 19 heures 19.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal